



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 60-2020

Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli  
intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 60-2020 - Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »**

La Commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 à 19h, à la salle de conférence du Centre technique communal (CTC).

Elle était composée des membres suivants :

Mesdames Elodie Golaz Grilli, Mariline Braz Lopes Rodriguez et Laurence Plattner (présidente-rapporteuse) ainsi que de Messieurs Alain De Col, Simon Favre, Mehmet Korkmaz, et Oumar Niang.

La Municipalité était représentée par Madame Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale « Gestion urbaine - Développement durable », et de son chef de service, Monsieur Alain Peneveyre.

La postulante remercie tout d'abord la Municipale et son chef de service pour l'élaboration des deux préavis, très complets, qui démontrent une réflexion constante au sein du service quant à ces problématiques. *La séance de commission enchaînera avec le préavis N° 59-2020 sur le fléau des mégots de cigarettes. Ndlr*

Madame Patricia Zurcher Maquignaz remercie à son tour la postulante de sa préoccupation. La Municipale explique que des moyens alternatifs au sel ont été testés, mais qui ont relevé des défauts ou des contraintes d'utilisation. Concernant les copeaux de bois, ceux-ci sont très efficaces lorsque l'enneigement est important (exemple est donné avec la ville de La Chaux-de-Fonds, qui a testé cette solution à satisfaction), ce qui n'est pas le cas à Renens. Lorsqu'il y a peu de neige, il faut retirer beaucoup de copeaux avant qu'ils ne s'accumulent en masse dans le bas-côté, au risque notamment qu'ils ne s'échappent par les bouches d'évacuation. C'est pourquoi, et après avoir été testée, la solution des copeaux n'a pas été retenue. Au final, le meilleur moyen pour Renens reste le salage mécanique, qui permet un dosage contrôlé, selon la topographie des lieux (en montée ou en descente, la dose ne sera pas la même). Monsieur Alain Peneveyre ajoute que le souci premier de la Municipalité est bien d'utiliser le moins possible de sel. Il n'y a pas de remède miracle, ce que l'on peut faire en plus, c'est de suivre l'évolution des machines et leurs progrès techniques, qui permettront de réduire encore notre consommation de sel.

### **Questions/Remarques :**

- La postulante demande quelles alternatives peuvent être proposées dans les endroits où il y a beaucoup d'arbres, comme les parcs par exemple.

**Réponse** : ces lieux ne sont pas salés et la lame n'y passe pas du tout.

- Une commissaire demande si les communes du district ont été sondées sur leur manière de faire, par exemple Chavannes ou St-Sulpice, communes de basse altitude comme Renens.

**Réponse** : non, mais le service est membre de l'Union suisse des parcs et promenades, qui édite régulièrement un rapport et qui organise des rencontres ponctuelles. Monsieur Peneveyre est également membre de l'Association Romande des Chefs de Voirie, dont Renens est l'une des membres fondateurs. De plus, Renens a un partenariat avec Crissier, qui nous permet d'aller nous servir dans son

silo à sel, au besoin.

- Un commissaire demande combien de kilos de sel sont utilisés par année à Renens.  
**Réponse** : entre 60 et 80 tonnes ; cette année... zéro pour l'instant !
- Un commissaire, en sa qualité de chimiste, relève que ce préavis est très complet, et que les différentes alternatives proposées sont très justement expliquées.

#### **Détermination:**

La Commission, relevant que les changements climatiques actuels tendent à ce que Renens soit de moins en moins enneigée, n'a pas délibéré davantage. C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées dans ce préavis.

### CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 60-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres ».

Renens, le 8 mars 2020/pla